

Code criminel dans la mesure où il y a eu fraude. Le gouvernement fédéral est en cause, puisque ses deniers sont dépensés. Je ne vois pas pourquoi il faudrait attendre que le solliciteur général provincial ouvre une enquête. Je ne sais même pas s'il est disposé à le faire. M. Wagner fait un tas de déclarations, mais il ne semble pas agir. Il ne semble pas très intéressé à l'affaire. En tout cas, pour l'heure il est en pleine campagne électorale.

Il y a une autre question qui doit nous retenir; celle des comités de la Chambre. Ils nous ont causé bien du souci des derniers temps. C'est bien beau de répartir le travail des ministres, mais les députés, eux aussi, ont une tâche à remplir. Bien souvent, la Chambre n'étudie même pas les rapports des comités en dépit de tout le travail que leur préparation a exigé. Ça ne peut pas continuer. Sommes-nous ici seulement pour poser des questions et présenter des recommandations dont, très souvent, ou ne tient pas du tout compte?

Les Américains font parfois des choses fort louables. Il faut de temps à autre féliciter nos voisins de la façon dont ils dirigent leurs affaires. Le travail des comités au Congrès des États-Unis est beaucoup plus efficace que le nôtre. Les comités, si l'on s'en sert de la bonne façon et si on leur accorde de larges pouvoirs, peuvent être très utiles à chacun de nos ministres. Mais il faut étudier leurs rapports et y donner suite. En outre, il faut leur permettre de faire enquête sur certaines questions comme celle que j'ai mentionnée. Leurs rapports pourraient beaucoup aider à la préparation des projets de loi. Les comités peuvent recommander des modifications aux mesures législatives, modifications que le gouvernement ne devrait pas prendre à la légère.

J'aimerais qu'un vis-à-vis nous dise ce qu'il en pense. Aux États-Unis, un sénateur touche un traitement de \$30,000 environ. Il reçoit de plus un budget de dépenses de \$80,000 pour l'aider à s'organiser. Il est vrai que nous touchons \$18,000 ici, mais c'est encore loin des traitements des parlementaires américains. Je causais avec un député qui revenait de Washington. Il me disait: «Ma foi, ils en savent plus sur le Canada que nous-mêmes.»

[Français]

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** Je dois rappeler à l'honorable député qu'il s'agit de la réorganisation des ministères. Les propos de l'honorable député sont très intéressants, mais je ne crois pas qu'ils aient trait au bill actuellement à l'étude.

[Traduction]

**M. Langlois (Mégantic):** A mon humble avis, chacun de ces comités relève d'un des membres du cabinet. Nous proposons la subdivision des ministères afin d'alléger le travail des ministres. Si nous ne voulons pas nous enfouir la tête dans le sable comme l'autruche en attendant que quelqu'un nous frappe de l'arrière, nous devrions examiner comment les choses se passent au sein des comités de la Chambre.

**Une voix:** Règlement.

• (4.10 p.m.)

**M. Langlois (Mégantic):** Beaucoup de choses régulières s'y passent auxquelles je ne souscris pas. Peut-être est-ce le respect dû au Règlement qui les rend illogiques. Les règles sont là pour être respectées, mais il faudrait parfois passer outre et recourir au bon sens. Je touche peut-être à la limite du sujet à l'étude, mais mes propos sont pertinents, je pense. La ligne de démarcation est peut-être très ténue, mais en la reculant un peu, nous aiderons peut-être au gouvernement à régler les problèmes du pays, ses propres problèmes et les nôtres également. J'aimerais terminer là-dessus et j'espère pouvoir y revenir lorsque nous étudierons divers articles du projet de loi.

**M. E. Nasserden (Rosthern):** Quand on aborde la question de la réorganisation du gouvernement, on ne peut s'empêcher de conclure que trois ans après l'installation de ce gouvernement, le premier ministre (M. Pearson) a reconnu son incapacité à résoudre les problèmes du Canada au moyen des règles traditionnelles. Beaucoup de députés se rappelleront que pendant sa première année au pouvoir, le gouvernement a constamment signalé à la Chambre que c'était le Règlement de la Chambre qui empêchait au cabinet d'administrer correctement le pays. Mais aujourd'hui, à la suite des modifications provisoires du Règlement, le premier ministre a présenté à la Chambre une mesure visant à réorganiser le gouvernement lui-même.

Il serait plus facile, selon moi, au premier ministre de réorganiser son cabinet en plaçant à la tête des anciens ministères des membres de son propre parti qui pourraient prendre des décisions nécessaires dans le cadre de ces services. Le fait de prendre des ministères comme ceux de l'Agriculture, de la Justice et du Travail, d'en faire deux ou trois sections et de diviser leurs attributions ne